

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Yvon BOUDEAU, Stéphane BARBARIT, Marie-Jeanne GODET, Sandra GODET, Patrice ROUSSELOT, Mélanie LOIZEAU et Clément RECROSIO, Mélanie PETITEAU, Sonia CHENOUARD

Absents ou excusés : Delphine MERLET, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 23 janvier 2024

Mme Sonia CHENOUARD a été désignée secrétaire de séance

N°1/30-01-24

RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE AU BIGNON – CONVENTION ENEDIS

Madame Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'installation de photovoltaïques sur la toiture de la MARPA, un renforcement du réseau électrique est nécessaire. Un câble souterrain doit être tiré entre le transformateur au-dessus du lotissement du Bignon et la MARPA.

Ce futur câble empruntera les parcelles privées communales ZD 364 – 366 et 367.

Une convention doit donc être conclue entre la commune et ENEDIS

Après avoir pris connaissance du tracé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention à intervenir avec ENEDIS

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 2 février 2024

Le Maire

Roseline PHLIPART



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.